

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2023

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 52

présenté par  
Mme Loir

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« sept ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but d'accélérer la procédure mise en place à l'encontre d'une personne dont l'activité est d'édition d'un service de communication au public en ligne permettant d'avoir accès à des contenus pornographiques n'ayant pas mis en œuvre un système de vérifications d'âge conforme aux caractéristiques techniques du référentiel mentionné à l'article 10, en passant le délai de réponse de quinze jours à sept. L'objectif étant de pouvoir empêcher la consultation de ces images aux plus jeunes, le plus rapidement possible.